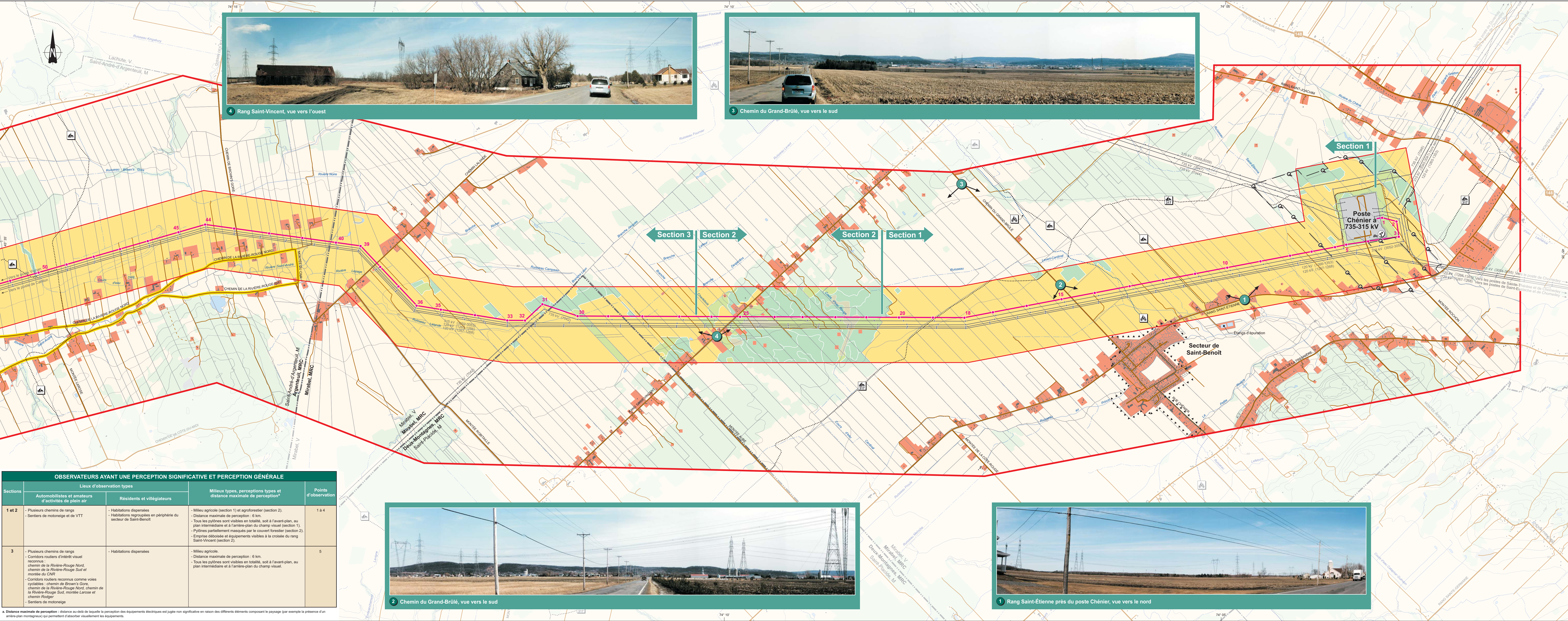




OBSERVATEURS AYANT UNE PERCEPTION SIGNIFICATIVE ET PERCEPTION GÉNÉRALE				
Sections	Lieux d'observation types		Milieux types, perceptions types et distance maximale de perception ^a	Points d'observation
	Automobilistes et amateurs d'activités de plein air	Résidents et villageois		
1 et 2	- Plusieurs chemins de rangs - Sentiers de motoneige et de VTT	- Habitations dispersées - Habitations regroupées en périphérie du secteur de Saint-Benoît	- Milieu agricole (section 1) et agroforestier (section 2). - Distance maximale de perception : 6 km. - Tous les pylônes sont visibles en totalité, soit à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel (section 1). - Pylônes partiellement masqués par le couvert forestier (section 2). - Empiètement des équipements visibles à la croisée du rang Saint-Vincent (section 2).	1 à 4
3	- Plusieurs chemins de rangs - Corridors routiers d'intérêt visuel reconnus : - chemin de la Rivière-Rouge Nord, chemin de la Rivière-Rouge Sud et montée du CNR - Corridors routiers reconnus comme voies cyclables : chemin de Brown's Gore, chemin de la Rivière-Rouge Nord, chemin de la Rivière-Rouge Sud, montée Larose et chemin Rodger - Sentiers de motoneige	- Habitations dispersées	- Milieu agricole. - Distance maximale de perception : 6 km. - Tous les pylônes sont visibles en totalité, soit à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel.	5

^a Distance maximale de perception : distance au-delà de laquelle la perception des équipements électriques est jugée non significative en raison des différents éléments composant le paysage (par exemple la présence d'un arrière-plan montagneux) qui permettent d'absorber visuellement les équipements.

Paysage

- Route panoramique ou corridor routier d'intérêt visuel
- Limite de section homogène de paysage
- Point d'observation

Espace urbain et périurbain

- Milieu bâti
- Milieu bâti projeté
- Secteur industriel
- Secteur industriel projeté

Espace patrimonial

- Secteur industriel projeté

Espace agricole

- Grande culture, pâturage ou friche herbacée

Espace affecté à la villégiature, aux loisirs ou au tourisme

- Secteur de villégiature
- Terrain de golf
- Camping aménagé
- Piste cyclable
- Sentier de motoneige
- Sentier de véhicule tout-terrain (VTT)
- Circuit de canot-camping
- Halte routière

Espace affecté à l'extraction

- Gravière ou sablière

Espace forestier et végétation

- Espace boisé
- Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale, terrain dénuudé ou semi-dénuudé humide
- Tourbière

Espace hydrographique

- Cours d'eau ou plan d'eau

Infrastructures

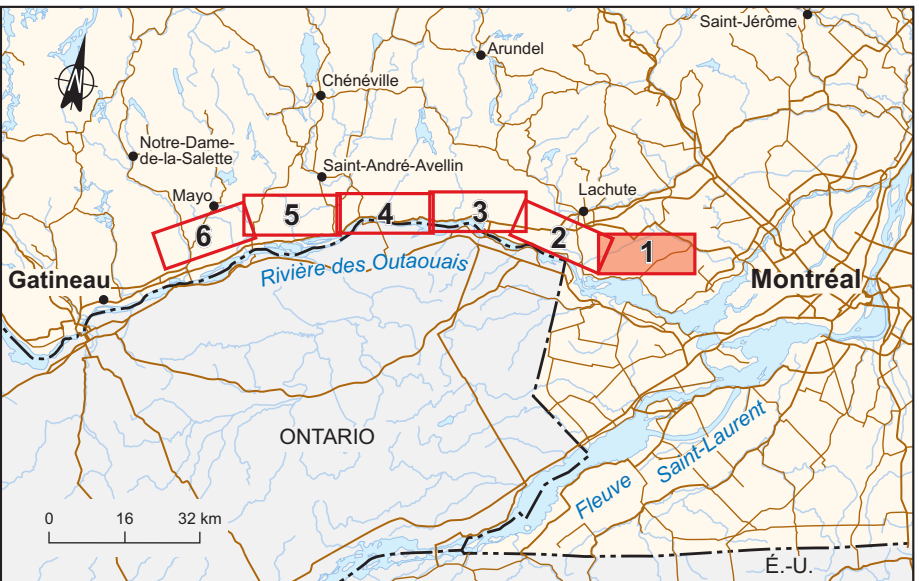
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Route principale
- Route secondaire
- Autre chemin, sentier
- Antenne de télécommunications
- Voie ferrée

Limites

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité
- Région administrative
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Propriété d'Hydro-Québec
- Réserve écologique
- Réserve de chasse ou de pêche

Composantes de projet

- Tracé étudié (numéro de pylône)
- Zone d'étude
- Zone d'inventaire détaillé



Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais

Paysage

Sources :

- Base : 1:20 000, MNR Québec, 2003
- Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDPEP)
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)
- Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de la zone d'étude
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
- Données de projet : Hydro-Québec, 2007

Inventaires et cartographie : GENIVAR
Fichier : 6942_kBFI_no_018_071101.FH10

0 200 400 600 m

MTM, fuseau 8, NAD83
Équidistance des courbes : 10 m

Octobre 2007

Carte B
Feuillet 1 de 6

Hydro Québec
TransÉnergie



OBSERVEURS AYANT UNE PERCEPTION SIGNIFICATIVE ET PERCEPTION GÉNÉRALE				
Lieux d'observation types			Milieux types, perceptions types et distance maximale de perception ^a	Points d'observation
Sections	Automobilistes et amateurs d'activités de plein air	Résidents et villégiateurs		
4	- Plusieurs chemins de rangs - Route 148 (panoramique) - Corridors routiers d'intérêt visuel (faible portion) : chemin de la Rivière-Rouge Nord, chemin de la Rivière-Rouge Sud et chemin du Coteau-des-Hélices - Corridors routiers reconnus comme voies cyclables : chemin de la Rivière-Rouge Nord, chemin de la Rivière-Rouge Sud, chemin de la Côte-du-Midi et chemin du Coteau-des-Hélices Sud - Route verte : route 327 (faible portion) et chemin de l'Île-aux-Chats - Rivière du Nord : circuit de canot-camping - Sentiers de motoneige et de VTT	- Habitations dispersées - Habitations regroupées en périphérie sud du secteur de Saint-Philippe-d'Argenteuil	- Milieu agroforestier - Distance maximale de perception : 3,5 km - Tous les pylônes sont visibles en totalité à l'avant-plan et au plan intermédiaire du champ visuel, ou partiellement masqués par la végétation arborescente - Aucune perception significative des pylônes à partir de la route 344 (route panoramique), du secteur de Saint-André-Est, de l'Île aux Chats ou du Boisé multiresource Von Allmen	5 à 8

a. Distance maximale de perception : distance au-delà de laquelle la perception des équipements électriques est jugée non significative en raison des différents éléments composant le paysage (par exemple la présence d'un arrière-plan montagneux) qui permettent d'absorber visuellement les équipements.

Paysage

- Route panoramique ou corridor routier d'intérêt visuel
- Limite de section homogène de paysage
- Point d'observation

Espace agricole

- Grande culture, pâturage ou friche herbacée

Espace affecté à l'extraction

- Gravière ou sablière

Espace affecté à la villégiature, aux loisirs ou au tourisme

- Secteur de villégiature
- Terrain de golf
- Camping aménagé
- Piste cyclable
- Sentier de motoneige
- Sentier de véhicule tout-terrain (VTT)
- Circuit de canot-camping
- Halle routière

Espace urbain et périurbain

- Milieu bâti
- Milieu bâti projeté
- Secteur industriel
- Secteur industriel projeté

Espace patrimonial

- Secteur industriel projeté

Espace forestier et végétation

- Espace boisé
- Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale, terrain dénuisé ou semi-dénuisé humide
- Tourbière

Espace hydrographique

- Cours d'eau ou plan d'eau

Infrastructures

- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Route principale
- Route secondaire
- Autre chemin, sentier
- Antenne de télécommunications
- Voie ferrée

Limites

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité
- Région administrative
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Propriété d'Hydro-Québec
- Réserve écologique
- Réserve de chasse ou de pêche

Composantes de projet

- Tracé étudié (numéro de pylône)
- Zone d'étude
- Zone d'inventaire détaillé

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet.
Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement.

Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais

Paysage

Sources :
Bases : BDOTQ, 1 : 20 000, MRN Québec, 2003
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDPEP)
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)
Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de la zone d'étude
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Données de projet : Hydro-Québec, 2007

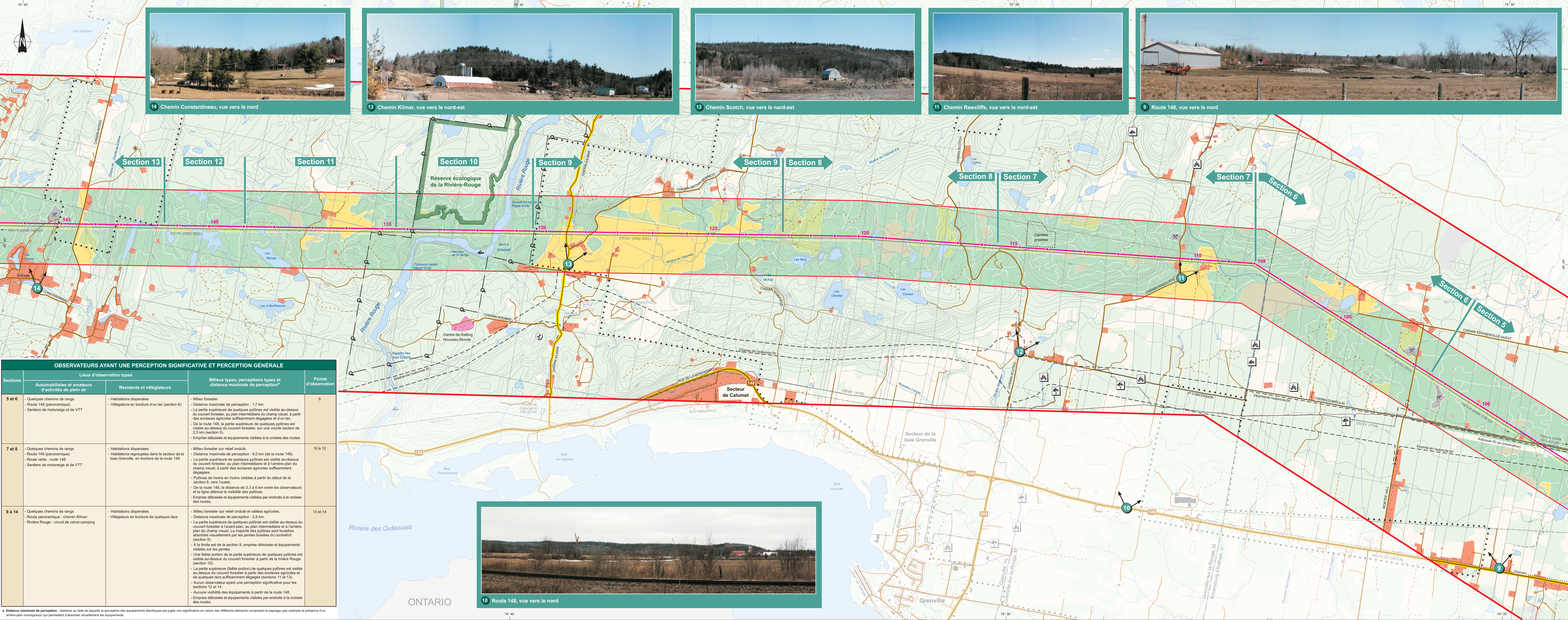
Inventaires et cartographie : GENIVAR
Fichier : 6942_kBR_no_019_071101.FH10

0 200 400 600 m
MTM, fuseau 8, NAD83
Équidistance des courbes : 10 m

Octobre 2007

Carte B
Feuille 2 de 6

Hydro Québec
TransÉnergie



Paysage

- Route panoramique ou corridor routier d'intérêt visuel
- Limite de section homogène de paysage
- Point d'observation

Espace agricole

- Grande culture, pâturage ou friche herbacée

Espace affecté à l'extraction

- Gravière ou sablière

Espace affecté à la villégiature, aux loisirs ou au tourisme

- Secteur de villégiature
- Terrain de golf
- Camping aménagé
- Piste cyclable
- Sentier de motoneige
- Sentier de véhicule tout-terrain (VTT)
- Circuit de canot-camping
- Halte routière

Espace urbain et périurbain

- Milieu bâti
- Milieu bâti projeté
- Secteur industriel
- Secteur industriel projeté

Espace patrimonial

- Secteur industriel projeté

Espace forestier et végétation

- Espace boisé
- Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale, terrain dénudé ou semi-dénudé humide
- Tourbière

Espace hydrographique

- Cours d'eau ou plan d'eau

Infrastructures

- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Route principale
- Route secondaire
- Autre chemin, sentier
- Antenne de télécommunications
- Voie ferrée

Limites

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité
- Région administrative
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Propriété d'Hydro-Québec
- Réserve écologique
- Réserve de chasse ou de pêche

Composantes de projet

- Tracé étudié (numéro de pylône)
- Zone d'étude
- Zone d'inventaire détaillé

Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais

Paysage

Sources : BDQT, 1:20 000, MRN Québec, 2003
Base : BDQT, 1:20 000, MRN Québec, 2003
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDPEP)
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)
Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de la zone d'étude
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Données de projet : Hydro-Québec, 2007

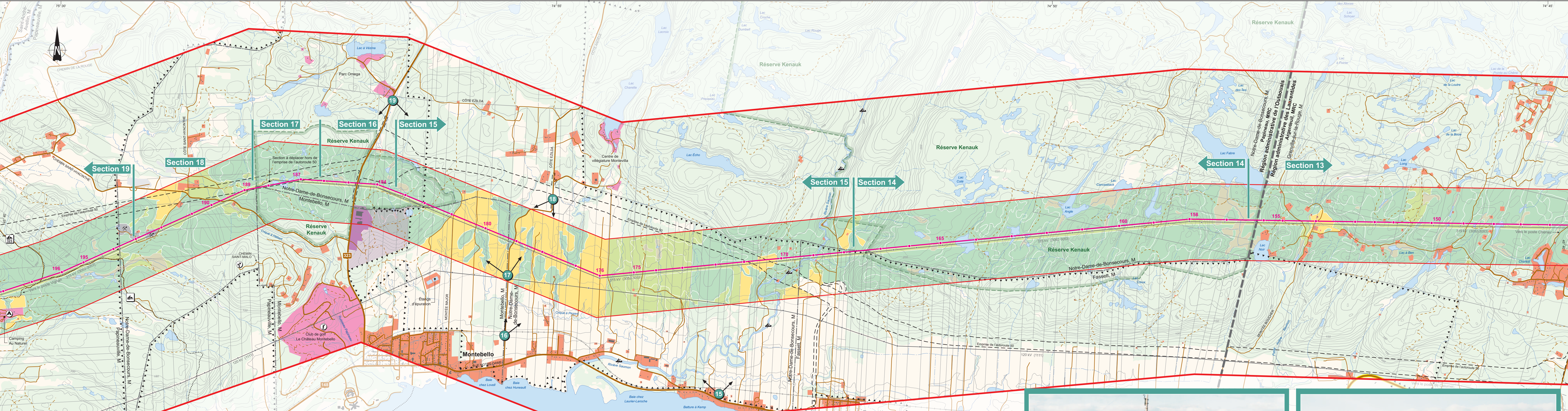
Inventaires et cartographie : GENIVAR
Fichier : 6942_kBR_no_020_071101.FH10

0 200 400 600 m
MTM, fuseau 8, NAD83
Équidistance des courbes : 10 m

Carte B
Feuillet 3 de 6

Hydro Québec
TransÉnergie

Octobre 2007



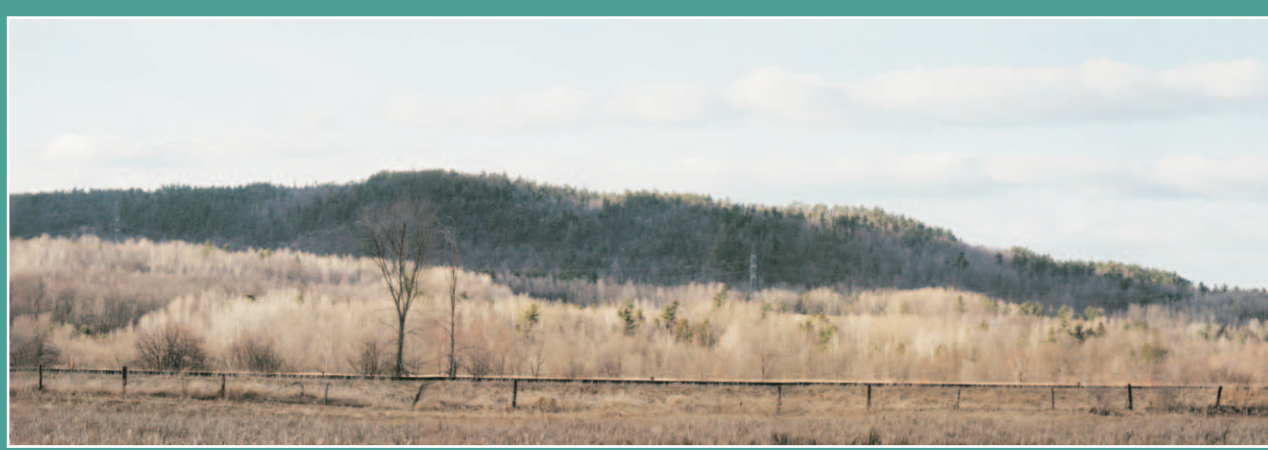
OBSERVATEURS AYANT UNE PERCEPTION SIGNIFICATIVE ET PERCEPTION GÉNÉRALE				
Sections	Lieux d'observation types		Milieux types, perceptions types et distance maximale de perception ^a	Points d'observation
	Automobilistes et amateurs d'activités de plein air	Résidents et villageois		
9 à 14	- Quelques chemins de rangs - Route panoramique : chemin Kilmar - Rivière Rouge : circuit de canot-camping	- Habitations dispersées - Villégiature en bordure de quelques lacs	- Milieu forestier sur relief ondulé et vallées agricoles. - Distance maximale de perception : 2,9 km - La partie supérieure de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel. La majorité des pylônes sont toutefois absorbés visuellement par les pentes boisées du contrefort (section 9). - À la limite est de la section 9, emprise déboisée et équipements visibles sur les pentes. - Une faible portion de la partie supérieure de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier à partir de la rivière Rouge (section 10). - La partie supérieure (faible portion) de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier à partir des encaves agricoles et de quelques lacs suffisamment dégagés (sections 11 et 13). - Aucun observateur ayant une perception significative pour les sections 12 et 14. - Aucune visibilité des équipements à partir de la route 148. - Emprise déboisée et équipements visibles par endroits à la croisée des routes.	13 et 14
15	- Côte Ezilda - Route 148 - Route verte : route 148 - Rivière Saumon : circuit de canot-camping (corte section)	- Habitations dispersées	- Vallée agricole - Distance maximale de perception : 4,8 km. - La partie supérieure (faible portion) de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel. La majorité des pylônes sont toutefois absorbés visuellement par les pentes boisées du contrefort. - À partir de la route 148, les pentes boisées du contrefort absorbent visuellement les pylônes sur toute leur hauteur, ce qui les rend pratiquement invisibles. - À la limite est de la section 15, emprise déboisée et équipements visibles sur les pentes. - Équipements visibles à la croisée de la côte Ezilda. - Aucune perception significative à partir du centre villageois de Montebello ou du centre de villégiature Montebello.	15 à 18

OBSERVATEURS AYANT UNE PERCEPTION SIGNIFICATIVE ET PERCEPTION GÉNÉRALE				
Sections	Lieux d'observation types		Milieux types, perceptions types et distance maximale de perception*	Points d'observatio
	Automobilistes et amateurs d'activités de plein air	Résidents et villageoteurs		
16 et 17	- Route 323 (section 16)	- Aucun	- Milieu forestier sur relief ondué. - Distance maximale de perception : 1,1 km. - La partie supérieure (faible portio) de quelques pylônes est visible par endroits dans l'axe de la route 323 (section 16). - Emprise déboisée et équipements visibles à la croisée de la route 323.	19
18 à 20	- Chemin Saint-Hyacinthe - Route 321 - Sentiers de motoneige	- Habitations dispersées	- Vallée agricole et milieu forestier sur relief ondué. - Distance maximale de perception : 2,5 km. - La partie supérieure (faible portio) de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier, à l'avant-plan et au plan intermédiaire du champ visuel, à partir des endrocs agricoles suffisamment dégagés. - Équipements non visibles à partir de la route 148. - Aucun observateur potentiel dans la section 20. - Emprise déboisée et équipements visibles à la croisée des routes.	20

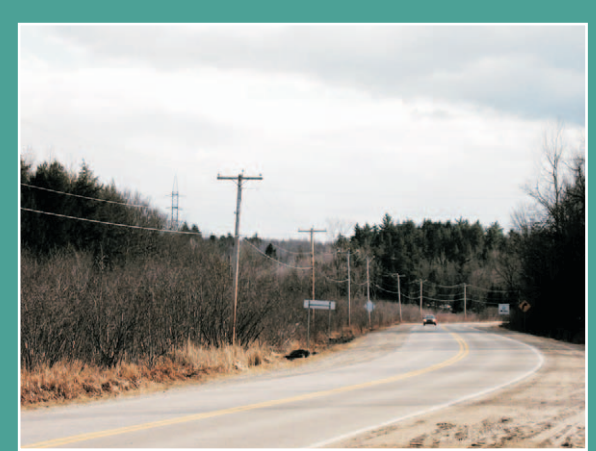
a. Distance maximale de perception : distance au-delà de laquelle la perception des équipements électriques est jugée non significative en raison des différents éléments composant le paysage (par exemple la présence d'un arrière-plan montagneux) qui permettent d'absorber visuellement les équipements.



16 Côte Ezilda, vue vers le nord-est



15 Route 148, vue vers le nord



19 Route 323, vue vers le sud



17 Côte Ezilda, vue vers le nord



18 Côte Ezilda, vue vers le sud-ouest

Paysage

- Route panoramique ou corridor routier d'intérêt visuel
- Limite de section homogène de paysage
- Point d'observation

Espace agricole

- Grande culture, pâturage ou friche herbacée

Espace affecté à l'extraction

- Graivière ou sablière

Espace affecté à la villégiature, aux loisirs ou au tourisme

- Secteur de villégiature
- Terrain de golf
- Camping aménagé
- Piste cyclable
- Sentier de motoneige
- Sentier de véhicule tout-terrain (VTT)
- Circuit de canot-camping
- Halle routière

Espace urbain et périurbain

- Milieu bâti
- Milieu bâti projeté
- Secteur industriel
- Secteur industriel projeté

Espace patrimonial

- Secteur industriel projeté

Espace forestier et végétation

- Espace boisé
- Peuplement en régénération ou friche arbusive, coupe totale, terrain dénudé ou semi-dénudé humide
- Tourbière

Espace hydrographique

- Cours d'eau ou plan d'eau

Infrastructures

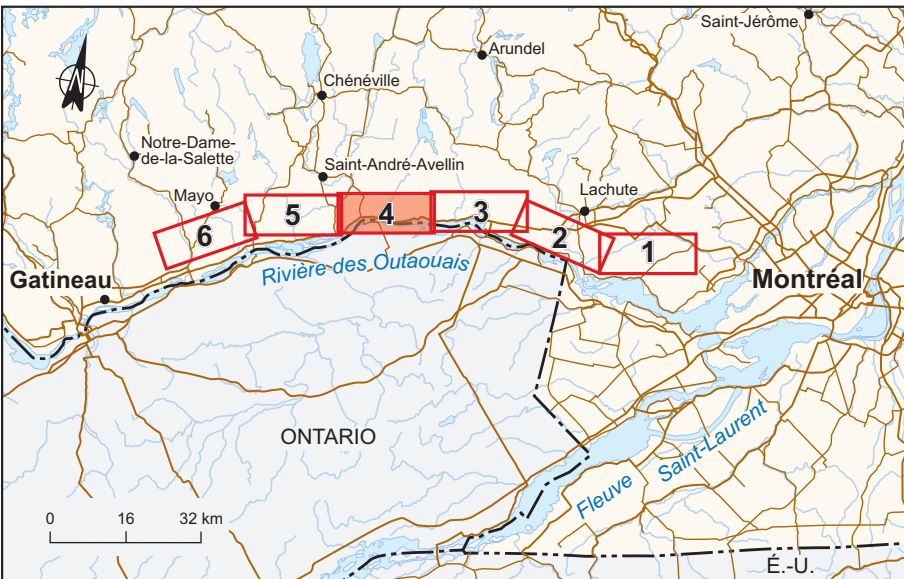
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Route principale
- Route secondaire
- Autre chemin, sentier
- Antenne de télécommunications
- Voie ferrée

Limites

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité
- Région administrative
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Propriété d'Hydro-Québec
- Réserve écologique
- Réserve de chasse ou de pêche

Composantes de projet

- Tracé étudié (numéro de pylône)
- Zone d'étude
- Zone d'inventaire détaillé



Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais

Paysage

Sources :
Basse : BDQ 1 : 20 000, MRN Québec, 2003
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDPEP)
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)
Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de la zone d'étude
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Données de projet : Hydro-Québec, 2007

Inventaires et cartographie : GENIVAR
Fichier : 6942_kBH_no_021_071101.FH10

0 200 400 600 m

MTM, fuseau 8, NAD83
Équidistance des courbes : 10 m

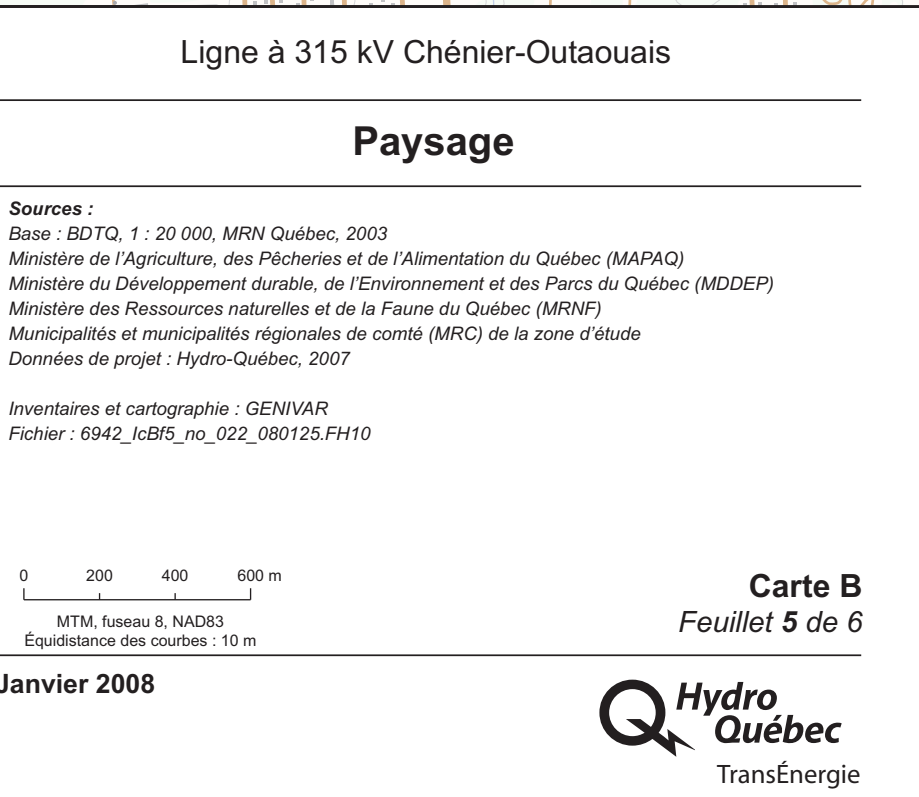
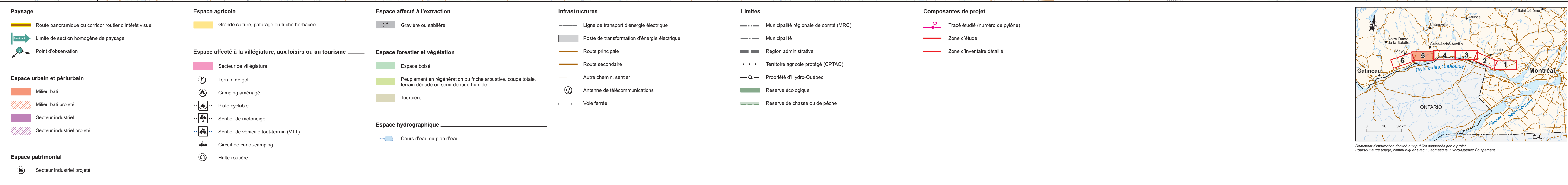
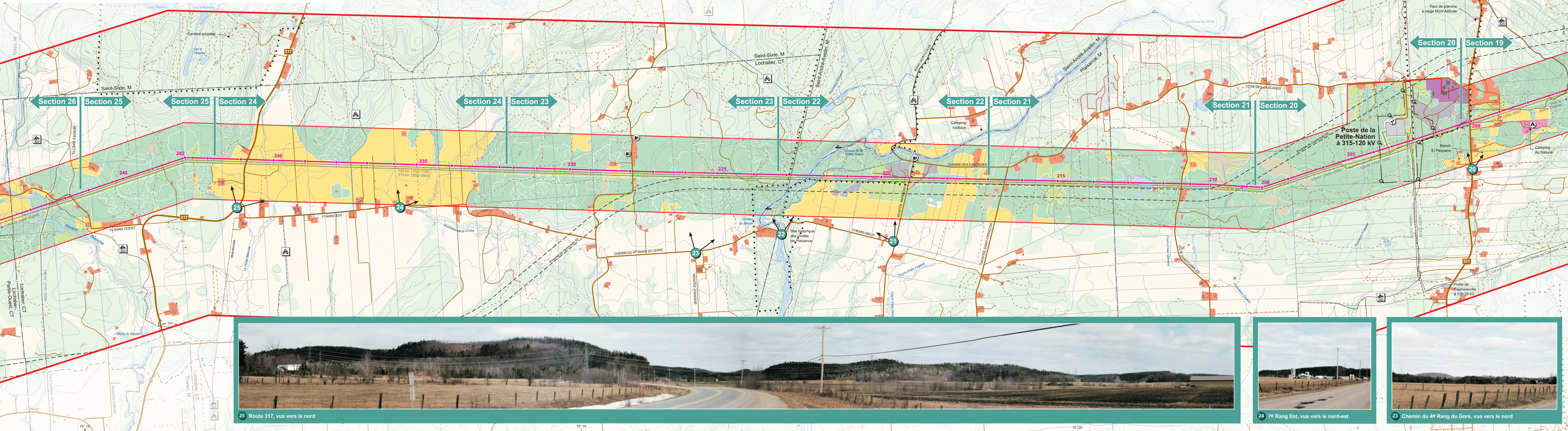
Octobre 2007

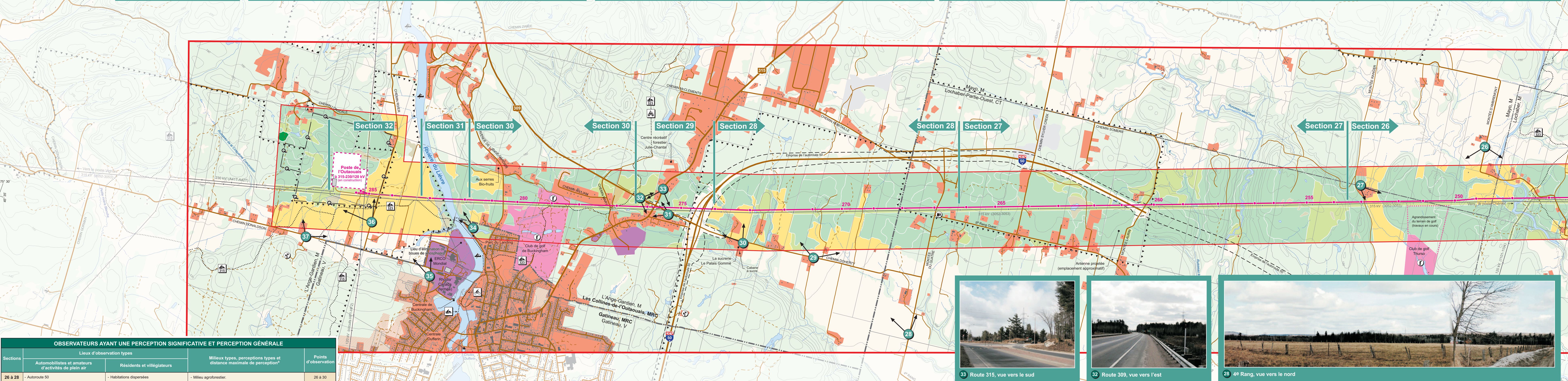
Carte B
Feuillet 4 de 6

Hydro Québec
TransÉnergie

OBSERVATEURS AYANT UNE PERCEPTION SIGNIFICATIVE ET PERCEPTION GÉNÉRALE				
Sections	Lieux d'observation types		Milieux types, perceptions types et distance maximale de perception ^a	Points d'observation
	Automobilistes et amateurs d'activités de plein air	Résidents et villégiateurs		
18 à 20	- Chemin Saint-Hyacinthe - Route 321 - Sentiers de motoneige	- Habitations dispersées	- Vallée agricole et milieu forestier sur relief ondulé. - Distance maximale de perception : 2,5 km. - La partie supérieure (faible portion) de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier, à l'avant-plan et au plan intermédiaire du champ visuel, à partir des enclaves agricoles suffisamment dégagées. - Équipements non visibles à partir de la route 148. - Aucun observateur potentiel dans la section 20. - Emprise déboisée et équipements visibles à la croisée des routes.	20
21 à 23 et 25	- Quelques chemins de rangs - Route 317 - Sentiers de VTT - Rivière de la Petite Nation : circuit de canot-camping (courte section)	- Habitations dispersées - Villégiature en bordure d'un lac	- Milieu forestier sur relief ondulé et vallées agricoles. - Distance maximale de perception : 4,5 km. - La partie supérieure des pylônes est visible au-dessus du couvert forestier, à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel, à partir des champs agricoles suffisamment dégagés. - Emprise déboisée et équipements visibles par endroits à la croisée des routes. - Équipements difficilement visibles à partir du site historique des chutes de Pleissance.	21 à 23
24	- 7 ^e Rang - Route 317 - Sentiers de VTT	- Habitations dispersées	- Milieu agricole. - Distance maximale de perception : 3,5 km. - La partie supérieure de quelques pylônes est visible au-dessus du couvert forestier à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel. La plupart des pylônes sont toutefois absorbés visuellement par les pentes boisées du contrefort. - À la limite est de la section, emprise déboisée et équipements visibles sur les pentes.	24 et 25

a. Distance maximale de perception : distance au-delà de laquelle la perception des équipements électriques est jugée non significative en raison des différents éléments composant le paysage (par exemple la présence d'un arrière-plan montagneux) qui permettent d'absorber visuellement les équipements.





OBSERVEURS AYANT UNE PERCEPTION SIGNIFICATIVE ET PERCEPTION GÉNÉRALE				
Sections	Lieux d'observation types		Milieux types, perceptions types et distance maximale de perception ^a	Points d'observation
	Automobilistes et amateurs d'activités de plein air	Résidents et villégiateurs		
26 à 28	- Autoroute 50 - Quelques chemins de rangs - Sentiers de motoneige	- Habitations dispersées - Golf	- Milieu agroforestier - Distance maximale de perception : 3,5 km. - La partie supérieure de plusieurs pylônes est visible au-dessus du couvert forestier, à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel, à partir des champs agricoles suffisamment dégagés. - Quelques pylônes sont visibles en partie à partir du Club de golf Thurso. - Emprise déboisée et équipements visibles par endroits à la croisée des routes.	26 à 30
29 à 31	- Autoroute 50 - Routes 315 et 309 - Rues municipales - Sentiers de motoneige et de VTT - Rivière du Lièvre : circuit de canot-camping (faible portion sous l'emprise)	- Habitations regroupées - Golf - Parc municipal (parc du Landing)	- Milieu périurbain - Distance maximale de perception : 0,5 km. - Quelques pylônes visibles en totalité ou en partie à l'arrière de certaines résidences ainsi qu'à partir du parcours de golf, de la rivière du Lièvre et du parc du Landing. - Emprise déboisée et équipements visibles à la croisée des routes.	31 à 34
32	- Chemins Donaldson et River (corridors routiers reconnus comme voies cyclables et comme axes régionaux de sentiers équestres ou équestres) - Sentiers de motoneige	- Habitations dispersées	- Milieu agricole - Distance maximale de perception : 2,1 km. - Tous les pylônes sont visibles en totalité ou en partie à l'avant-plan, au plan intermédiaire et à l'arrière-plan du champ visuel. Toutefois, plusieurs pylônes sont en partie absorbés visuellement par les pentes boisées du contrefort.	35 à 37

a. Distance maximale de perception : distance au-delà de laquelle la perception des équipements électriques est jugée non significative en raison des différents éléments composant le paysage (par exemple la présence d'un arrière-plan montagneux) qui permettrait d'absorber visuellement les équipements.

Paysage

Route panoramique ou corridor routier d'intérêt visuel

Limite de section homogène de paysage

Point d'observation

Espace agricole

Grande culture, pâturage ou friche herbacée

Espace affecté à l'extraction

Gravière ou sablière

Espace affecté à la villégiature, aux loisirs ou au tourisme

Secteur de villégiature

Terrain de golf

Camping aménagé

Piste cyclable

Sentier de motoneige

Sentier de véhicule tout-terrain (VTT)

Circuit de canot-camping

Halle routière

Espace urbain et périurbain

Milieu bâti

Milieu bâti projeté

Secteur industriel

Secteur industriel projeté

Espace patrimonial

Secteur industriel projeté

Espace forestier et végétation

Espace boisé

Peuplement en régénération ou friche arbustive, coupe totale, terrain dénudé ou semi-dénudé humide

Tourbière

Espace hydrographique

Cours d'eau ou plan d'eau

Infrastructures

Ligne de transport d'énergie électrique

Poste de transformation d'énergie électrique

Route principale

Route secondaire

Autre chemin, sentier

Antenne de télécommunications

Voie ferrée

Limites

Municipalité régionale de comté (MRC)

Municipalité

Région administrative

Territoire agricole protégé (CPTAQ)

Propriété d'Hydro-Québec

Réserve écologique

Réserve de chasse ou de pêche

Composantes de projet

Tracé étudié (numéro de pylône)

Zone d'étude

Zone d'inventaire détaillé

Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais

Paysage

Sources

Échelle : 1:20 000, MNR Québec, 2003

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)

Municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) de la zone d'étude

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)

Données de projet : Hydro-Québec, 2007

Inventaires et cartographie : GENIVAR

Fichier : 6942_eBR_no_023_071101.FH10

0 200 400 600 m

MTM, fuseau 8, NAD83

Équidistance des courbes : 10 m

0 16 32 km

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet.

Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement.

Carte B

Feuille 6 de 6

Hydro Québec

TransÉnergie